

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-009

Objet : Accompagnement de la révision du transfert de la compétence pour 2 ZAE

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,

Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la compétence Développement Economique exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu la proposition financière du Bureau d'Etude IMMERGIS sis immeuble espace Vaisière, 44 rue Antoine Jérôme Balard, 34790 Grabels, en date du 06/12/2022,

Considérant la nécessité d'un accompagnement technique pour la révision du transfert de la compétence pour 2 ZAE.

DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière du Bureau d'Etude IMMERGIS sis immeuble espace Vaisière, 44 rue Antoine Jérôme Balard, 34790 Grabels, en date du 06/12/2022 pour un montant de 8 550 €HT pour réaliser un accompagnement au diagnostic technique pour la révision du transfert de 2 ZAE.
- ARTICLE 2** Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - Bureau d'études IMMERGIS

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le:
de l'affichage le:

Fait à Senlis,

le, 24/1/2023



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Type de prestation	TOTAL Jours mobilisés	TOTAL en HT	Directeur de projet		Avocat (Pintat/Avocats)		Consultant politiques publiques		Ingénieur VRD		Ingénieur SIG	
			Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix
Analyse, inventaire et classification des 22 sites dans le cadre de la création d'un observatoire du foncier et immobilier sur le territoire de la CCSSO Loi Climat & Résilience	31	14 550 €	4	2 400,00 €			7	3 150,00 €	6	2 700,00 €	14	6 300,00 €
Etat parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économique	12	5 700 €	2	1 200 €			1	450 €	4	1 800 €	5	2 250 €
Concentration des occupants; identification des occupants de la zone d'activité économique	10	4 650 €	1	600 €			4	1 800 €	1	450 €	4	1 800 €
Taux de vacance de la zone d'activité économique en lien avec la CFE et cartographie des dents creuses sur chacune des ZAE et des surfaces identifiables théorique à court/moyen et long terme sur chacune des ZAE; restitution SIG et cartographie PDF	9	4 200 €	1	600 €								
Accompagnement; révision transfert compétences ZAE	8	8 550 €	7	4 200,00 €	0	- €	1	450,00 €	1	450,00 €	2	900,00 €
Diagnostic technique des 2 ZAE et évaluations des charges (coûts d'entretien, renouvellement et remise en état)	4	3 450 €	2	1 200 €	0	- €	0	- €	3	1 350 €	2	900 €
Appropriation du contexte, analyse des documents transmis.	4	2 700 €	3	1 800 €	0	- €	1	450 €	1	450 €		
Réunion (réunions avec les 2 communes concernées et 2 réunions avec la CCSSO dont 1 réunion avec Klopfer)	4	2 400 €	4	2 400 €	0	- €	0	- €	0	- €		
Total	39	23 100 €	7	6 600,00 €	0	- €	1	3 600,00 €	1	3 150,00 €	16	7 200,00 €

Total HT	23 100 €
Total TVA	4 620 €
Total TTC	27 720 €

Option: Analyse, inventaire et classification des 12 ZAE (diagnostic de la mission Clect 2017) sur le territoire de la CCSSO Loi Climat & Résilience	14	6750	3	1 800,00 €			4	1800	3	1 350,00 €	4	1 800,00 €
--	----	------	---	------------	--	--	---	------	---	------------	---	------------

Option: Analyse, inventaire et classification des 4 zones transférées à la CCSSO en 2018 sur le territoire de la CCSSO Loi Climat & Résilience	7	3300	1	600,00 €			1	450 €	2	900,00 €	3	1 350,00 €
--	---	------	---	----------	--	--	---	-------	---	----------	---	------------

Accompagnement Révision transfert Compétence ZAE
BON POUR ACCORD : 8550 € HT
 le 7/12/2022
 M. le Président

le 06/12/2022
 Grabels,
IMMERGIS S.A.S
 Immeuble Espace Valérie
 44, rue Antoine-Jérôme Estard
 34750 GRABELS
 Tél : 04 34 41 65 51 - Fax : 09 74 44 66 21
 info@immergis.fr
 Siren : 537 533 218

